

**Convention – cadre
pour le Développement de l'Economie Sociale et
Solidaire
en Région Nord – Pas de Calais
pour 2009 - 2013**

Entre

L'Etat,

ET

La Région Nord-Pas de Calais,

ET

Le Département du Nord,

ET

Le Département du Pas-de-Calais,

ET

La Caisse des Dépôts,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

L'Economie Sociale et Solidaire apparaît comme un secteur important de l'activité régionale. Au-delà de son poids économique, elle contribue de façon décisive à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire. La capacité de l'Economie Sociale et Solidaire à innover, à imaginer des réponses à des besoins en émergence, à s'inscrire dans les dynamiques territoriales, à mettre en œuvre des modes de gouvernance alternatifs, en fait un champ d'application économique privilégié du développement durable.

Dès 2003, conscients de l'importance de cette forme d'entrepreneuriat, les parties en présence ont souhaité développer un cadre commun d'intervention afin de soutenir la structuration et le développement de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit alors d'accompagner le développement de ce secteur et d'encourager l'ensemble de l'économie régionale à adopter des pratiques économiques solidaires.

En 2005, l'Economie Sociale et Solidaire et les partenaires du PRDESS ont eu toute leur place dans l'écriture du SRDE, réaffirmant ainsi l'Economie Sociale et Solidaire comme un secteur économique à part entière.

L'avis adopté lors du SRDE du 19 juin 2008 précise l'articulation de l'Economie Sociale et Solidaire avec le thème de l'insertion par l'activité économique. Le développement d'activités liées au champ de l'Economie Sociale et Solidaire contribuera à l'insertion des personnes les plus exclues du marché du travail. Toutefois, même si le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) est plus vaste que celui de l'ESS, il répond à des valeurs communes de cohésion sociale.

La présente convention cadre traitera exclusivement du domaine de l'ESS. Pour mémoire, l'annexe à la présente convention précise donc l'intervention des signataires de ladite convention dans le champ de l'IAE.

Au travers de ce partenariat, l'ambition de l'Etat, de la Région Nord-Pas de Calais, du Département du Nord, du Département du Pas de Calais et de la Caisse des Dépôts est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire comme secteur majeur du développement économique et de l'attractivité du territoire régional, ainsi que comme vecteur de création d'emplois durables et pérennes en Nord – Pas de Calais.

Pour y parvenir, les partenaires se sont fixé trois axes de travail :

1. Diffuser les valeurs et les pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire
2. Aider le secteur à se structurer et à se professionnaliser
3. Soutenir la création d'activité.

SOMMAIRE

ARTICLE 1: CONTEXTE

ARTICLE 2: AMBITION

ARTICLE 3: STRATEGIE

ARTICLE 4: FINANCEMENT

ARTICLE 5: SUIVI ET EVALUATION

ARTICLE 6: DUREE DE LA CONVENTION

ARTICLE 7: MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

ARTICLE 1 - CONTEXTE

L'Economie Sociale et Solidaire se définit comme une manière différente d'aborder l'économie, en associant des principes économiques de production et d'échanges à des principes de solidarité entre les individus. Elle repose sur des valeurs, telles la gestion démocratique et désintéressée, la primauté du projet sur le capital, l'égalité des membres et la libre adhésion, ou encore la solidarité et la responsabilité sociale. L'Economie Sociale et Solidaire s'organise autour de différents types de structures : coopératives, mutuelles et associations.

➤ Les chiffres clés de l'Economie Sociale et Solidaire régionale

La région Nord – Pas de Calais compte plus de 25 600 établissements appartenant au secteur de l'ESS, soit une proportion de 14 % de l'ensemble des établissements régionaux du champ privé marchand.

Ils se répartissent selon trois familles : coopératives (12%), associations (84%), mutuelles (4%)

Au cours de l'année 2006, on dénombrait au total 219 200 emplois créés par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, soit 11,3 % de l'ensemble du secteur privé ou semi-public. Parmi ces 219 200 emplois, 88 % sont issus des associations, 8 % des coopératives et 2 % des mutuelles.

Les femmes ainsi que les personnes de plus de 45 ans sont plus présentes dans le secteur social et solidaire que dans le reste de l'économie.

➤ Articulation avec d'autres outils du Schéma Régional de Développement Economique

L'Economie Sociale et Solidaire a, tout comme le Schéma Régional de Développement Economique, la volonté de placer l'homme au cœur du développement économique.

- **Equilibre entre les territoires** : le Schéma Régional de Développement Economique a vocation à être décliné par territoires, via les Plans Locaux de Développement Economiques (PLDE). Il y aura donc au sein de chaque PLDE un volet Economie Sociale et Solidaire.
- **Outils financiers** : Les partenaires ont activement contribué à la mise en place d'une série d'outils financiers mis à la disposition de l'Economie Sociale et Solidaire. Ces outils proposent une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets lors des différentes étapes - montage, démarrage, développement, pérennisation - de leurs activités.

- **Soutien à la création et à la transmission des entreprises.** L'Economie Sociale et Solidaire ne concerne pas uniquement le monde associatif : dans le cadre du Programme Régional de la Création et de la Transmission d'Entreprises, un soutien particulier est apporté aux différentes formes d'entrepreneuriat collectif (SCOP, coopérative d'activités et d'emplois, associations à caractère économique,...)

ARTICLE 2 : AMBITION

La volonté des parties en présence est de promouvoir les principes de l'Economie Sociale et Solidaire et de soutenir les projets économiques répondant à ses valeurs, à savoir, une gestion démocratique et désintéressée, la primauté du projet sur le capital, l'égalité des membres et la libre adhésion, ou encore la solidarité et la responsabilité sociale.

Les principaux enjeux sont :

1. Mobiliser les leviers de développement

- améliorer la connaissance du secteur
- qualifier les ressources humaines
- créer un environnement financier favorable
- promouvoir l'accès à la société de l'information
- généraliser la prise en compte des impacts environnementaux

2. Susciter et accompagner des dynamiques de développement

- consolider l'existant, aider la création de nouvelles activités
- soutenir les stratégies de développement local

3. Diffuser les valeurs et pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire

- promouvoir le secteur
- construire des coopérations pour encourager les pratiques solidaires

ARTICLE 3 : STRATEGIE ET MOYENS

Pour parvenir à cette ambition, les parties signataires se sont fixé 3 axes de travail, déclinés en moyens d'actions, par un soutien conjoint à certains dispositifs.

1. Diffuser et promouvoir les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Il s'agit de :

- ◆ Promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, via des plans de communication auprès du grand public, des acteurs économiques, et des collectivités,
- ◆ Soutenir les têtes de réseaux APES et CRESS au travers de leur rôle de diffusion et de promotion des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, d'accompagnement à l'émergence d'activités et de structuration du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire,
- ◆ Soutenir les innovations développées par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire et les diffuser,
- ◆ Construire des coopérations pour encourager des pratiques solidaires dans l'ensemble de l'économie,
- ◆ Aider la prise en compte de critères sociaux, solidaires et environnementaux dans les marchés publics,
- ◆ Etablir des partenariats nouveaux avec les acteurs classiques de l'économie et contribuer aux démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

2. Aider le secteur à se structurer et à se professionnaliser

Il s'agit de :

- ◆ Soutenir des stratégies de développement local de l'Economie Sociale et Solidaire au travers des Plans Locaux de Développement de l'Economie, via le volet Economie Sociale et Solidaire,
- ◆ Proposer une offre de services homogènes et de qualité,
- ◆ Favoriser l'organisation collective d'activités relevant du même champ.

3. Accompagner la création d'activités relevant de l'ESS

Il s'agit de :

- ◆ Soutenir la conception et le montage d'une nouvelle activité :
- Par les co-financements du dispositif Micro Projet Associatif (Le MPA permet de tester la création d'activités économiques dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.)

- Par un accompagnement et un suivi à la création, réalisé par des structures d'accompagnement et proposé de façon homogène sur l'ensemble du territoire régional
- Par le co-financement du Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire (Le FIDESS favorise l'essaimage d'entreprises sociales ou solidaires en prenant en charge une partie des frais d'étude ou de montage)
 - ◆ Aider au démarrage des activités :
- Par le développement d'outils financiers (apports en fonds propres et avances remboursables, fonds de garantie)
 - ◆ Soutenir le développement et la pérennisation des activités :
- Par le co-financement du Dispositif Local d'Accompagnement (qui permet de développer les activités et pérenniser les emplois d'associations employeuses ayant besoin de conseils et d'outils pour se développer)
- Par le développement d'outils financiers (apports en fonds propres, avances remboursables et fonds de garantie)

ARTICLE 4 – MOYENS FINANCIERS ALLOUES

Chacun des signataires s'engage à mobiliser ses crédits en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre de ce programme.

Les contributions financières à la mise en œuvre du programme seront présentées annuellement. Pour l'année 2009, celles-ci sont reprises dans l'annexe 1.

ARTICLE 5 – PILOTAGE

Un bilan des actions menées dans le cadre de cette convention ainsi que les perspectives envisagées seront présentés en Conférence Permanente du Schéma Régional de Développement Economique. Cette conférence se tient 2 fois par an.

Conférence des financeurs

Elle est composée des représentants des différentes structures signataires.

La Conférence des Financeurs se réunit deux fois par an.

Elle assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie définie à l'article 3. Dans ce cadre, elle décide des actions et expérimentations à mettre en place.

Elle valide le bilan des actions avant sa présentation en Conférence Permanente du Schéma Régional de Développement Economique.

Elle décide des orientations stratégiques et du plan de financement prévisionnel correspondant.

Comité stratégique

Le comité stratégique regroupe les techniciens des différentes instances signataires ainsi que les têtes de réseaux APES et CRESS.

Il se réunit une fois par trimestre.

Il prépare, coordonne et suit les programmes d'actions.

Secrétariat des différents comités

L'organisation et l'invitation aux réunions, la proposition d'ordre du jour et la rédaction des comptes-rendus seront assurées par la Région, en lien avec les partenaires.

ARTICLE 6 - SUIVI ET EVALUATION

Evaluation

Afin d'assurer l'évaluation de la présente convention, des indicateurs de résultats seront déterminés à partir du plan d'actions décidé en comité de pilotage.

Une évaluation complète des actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention sera réalisée début 2011 après deux années de fonctionnement ; des nouvelles orientations pourront alors être préconisées.

Suivi

Des indicateurs de suivi et de mise en œuvre ainsi que des tableaux de bord seront mis en place afin d'apprécier la bonne réalisation du plan d'actions retenu.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT PROPRE DES PARTENAIRES

Les signataires de cette convention, sous réserve du respect de la législation en vigueur, mobilisent par ailleurs leurs propres outils afin de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire.

L'Etat, partenaire du SRDE considère que l'Economie Sociale et Solidaire est une des réponses aux enjeux économiques des territoires et s'inscrit donc dans une dynamique de soutien à ce secteur.

Comme les années précédentes, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle apportera sa contribution à plusieurs niveaux et notamment un appui aux réseaux, la mobilisation des dispositifs existants

(Dispositifs Locaux d'Accompagnement, Micro Projets Associatifs) et un appui aux outils financiers tels que Cigales, FIDESS qui ont démontré leur utilité dans l'émergence de projets économiques favorisant la création d'emplois durables pour des publics en grandes difficultés.

Les engagements financiers de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ne portent que sur l'année en cours. La poursuite du soutien financier de l'Etat est liée aux arbitrages budgétaires annuels.

La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales participe également au développement de l'Economie Sociale et Solidaire par un soutien à l'innovation par le biais de la DIIESSES et à sa structuration par le soutien apporté aux têtes de réseaux (CRESS, APES).

Les engagements financiers de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ne portent que sur l'année en cours. La poursuite du soutien financier de l'Etat est liée aux arbitrages budgétaires annuels.

La Région s'engage :

Par un partenariat avec la Fondation de France au travers de l'appel à projets « Initiatives Solidaires et Créations d'Emplois » à soutenir le démarrage des projets par une aide à l'investissement ;

Par la mise en place de dispositifs d'aides directes aux structures, à soutenir dans leur globalité, les projets de création ou de développement d'activité, portés par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

En complément de l'implication partenariale et financière dans la plupart des dispositifs décrits plus haut, les Départements, du Nord et du Pas de Calais, pilotes de l'action sociale, contribuent largement à l'émergence, au développement et à la consolidation des activités d'aide à la personne : insertion, enfance, personnes âgées, personnes handicapées, accès à la culture...

Le Département du Nord s'engage à favoriser par un soutien financier, le démarrage de projets collectifs créateurs d'emplois de qualité (en Contrat à Durée Indéterminée et dont le temps de travail est supérieur à un mi-temps).

Le Département du Pas de Calais s'engage à promouvoir les actions de développement durable conformément aux axes définis dans le Plan stratégique départemental et au travers de sa politique de contractualisation avec les intercommunalités (contrats territoriaux de développement durable).

La Caisse des Dépôts s'engage, dans le cadre de son plan stratégique « ELAN 2020 », à mettre à disposition du programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire l'ensemble des dispositifs qu'elle a développé, composés d'éléments structurés, comme les DLA, ainsi que des dispositifs expérimentaux aptes à élaborer des solutions innovantes, en réponses à l'évolution des problématiques inhérentes à l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire Régional.

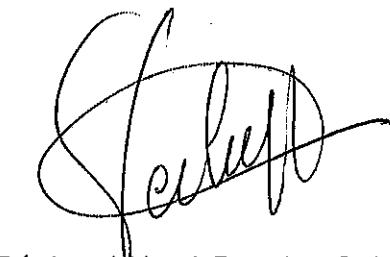
Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts appuiera, tous les projets structurants concernant le développement économique, l'intégration sociale par l'activité économique, l'accès à la bancarisation de personnes en difficultés et plus largement, l'émergence de nouvelles politiques d'insertion.

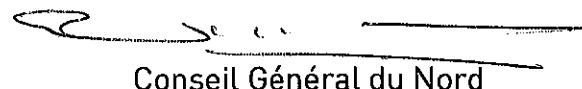
ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

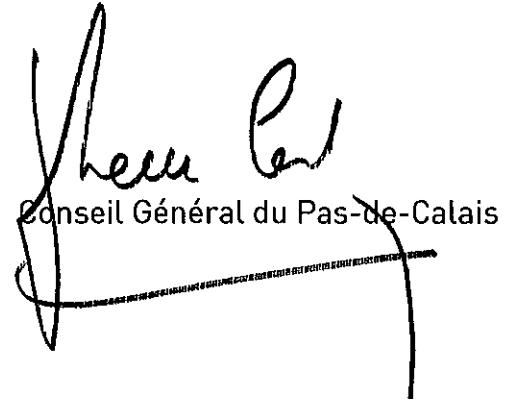
La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013.

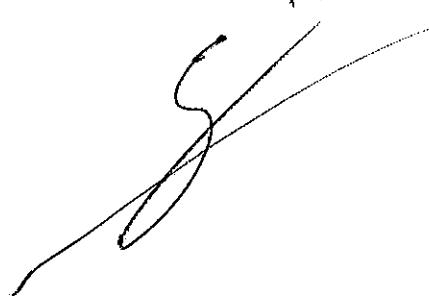
Fait à Lille, le 02 décembre 2009


Préfecture de Région


Conseil Régional Nord-Pas de Calais


Conseil Général du Nord


Conseil Général du Pas-de-Calais


Caisse des Dépôts

ANNEXE 1

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2009 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Objectif	GTE	GTEP	DRESS	CGC	CG-59	ESS	CG-32	Fédérations	Total
2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Promouvoir et diffuser les valeurs de l'ESS	Têtes de réseaux Observatoire CRESS	197	20	32	20	56		37	48
PLDESS	609								51
Structurer le secteur de l'ESS	Structures accompagnement	610	59	46		325			629
Soutien aux structures	Innovation	1747	109		946	354	186	35	1 2618
Soutenir la création d'activité	DIA	573				600	102	105	3 963
		327	445		274	70		50	573
								62	1 228
	Total	4 076	643	96	1 250	805	600	375	270
									8115

ANNEXE 1 :

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Pour l'Etat, Le secteur de l'insertion par l'activité économique permet à des personnes connaissant des difficultés sociales et professionnelles, et ne parvenant à s'insérer sur le marché du travail classique, d'accéder à un contrat de travail rémunéré.

Durant le temps du contrat, un parcours combinant accueil, accompagnement social et accompagnement professionnel est entrepris, avec pour objectif à terme de permettre le retour à l'emploi durable de 25 % des salariés accompagnés.

Compte tenu du rôle prépondérant que jouent ces structures d'insertion qui sont au cœur des politiques d'accès et de retour à l'emploi de publics les plus fragilisés, l'Etat a consacré en 2009, en région Nord Pas de Calais, 15 millions d'euros afin de soutenir leur projet d'insertion.

De plus, dans le cadre du plan de relance, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique de la région ont bénéficié d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros pour soutenir le développement de ce secteur (création de nouvelles structures ou développement de structures déjà existantes) ou conforter les structures en difficultés.

- Le Département du Nord s'engage depuis 2005 en faveur des structures de l'Insertion par l'Activité Economique, par le soutien qu'il accorde notamment aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Le développement volontariste d'une politique de financement de contrats aidés permet ainsi d'accompagner les employeurs de contrats d'avenir dans les ACI, pour un budget de plus de vingt millions d'euros en 2009, en plus des cinq millions d'euros mobilisés pour le cofinancement des postes d'encadrants techniques en ACI.

Par ailleurs, le Département du Nord s'engage, aux côtés de l'Etat, à l'animation et à la redynamisation du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), instance de coordination et de pilotage.

Enfin, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2010, le Département négocie et recueille les engagements respectifs des acteurs investis dans le domaine de l'IAE, afin d'en assurer une meilleure complémentarité.

- Pour le Département du Pas de Calais, l'Insertion par l'Activité Economique est un des principaux champs de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a pour objet l'insertion et l'embauche de personnes en difficulté, éloignées de l'emploi et non économiquement rentable à court terme. Les structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) permettent aujourd'hui de répondre à la problématique sociale des publics les plus démunis, particulièrement des bénéficiaires du RSA. Ces structures d'insertion recrutent ainsi ces personnes en difficulté, les forment afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience et d'évoluer vers l'emploi durable.

C'est pourquoi et depuis 1992, Le Département du Pas de Calais a adopté des mesures d'accompagnement des SIAE répondant ainsi aux orientations stratégiques de son Plan Départemental d'Insertion.

Au titre de l'année 2009, le Département est intervenu, à hauteur de 8,2 millions d'euros, auprès des structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique dans le cadre de deux mesures-phares:

1. l'aide à l'encadrement des bénéficiaires du RSA pour 6,4 millions d'euros.
☞ Ce dispositif consiste en une participation au financement de l'encadrement technique et de l'accompagnement social des bénéficiaires (ateliers et chantiers d'insertion; associations intermédiaires; entreprises d'insertion).

2. le dispositif Chantiers Ecoles pour 1,8 million d'euros.
☞ Ce dispositif a pour objet de favoriser la mise en œuvre d'un cursus d'accès à la qualification et à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle dans le cadre de parcours individualisés.

Pour 2009, ce sont donc près de 25 000 mois bénéficiaires qui ont été accordés, soit 2 100 ETP BRSA en parcours d'insertion.

Pour toutes ces raisons, le Département du Pas de Calais poursuivra, au titre de ses compétences et au regard des contraintes budgétaires qui lui seront imposées, son soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (huit millions d'euros par an). Par ailleurs, il s'engagera, dans le cadre des orientations de son Projet Stratégique et de sa politique de contractualisation avec les EPCI, à promouvoir les actions de développement durable qui contribueront au développement économique par l'insertion et l'innovation.

- Pour la Région, les acteurs de l'IAE contribuent à mettre leur outil économique au service de parcours d'insertion et donc à mettre le progrès économique au service de l'emploi. Ils s'inscrivent pleinement dans le schéma régional de développement économique et dans les objectifs des politiques régionales.

Dans ce cadre, les PLIE mobilisent et coordonnent l'ensemble des moyens disponibles pour l'accompagnement de leurs publics, via la mise en œuvre de parcours adaptés.

La Région apporte son soutien financier aux PLIE du Nord - Pas de Calais pour un montant total de plus de 1,6 millions d'euros en 2009, afin de favoriser le lien entre l'emploi - insertion et le secteur économique classique.

La Région soutient également la création d'Entreprises d'Insertion, d'Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et de Groupements d'Employeurs, pour un budget de 200 000 euros en 2009.